



Ville de Cerny

Extrait du registre des décisions Essonne

 8 rue Degommier 91590 CERNY  01 69 23 11 11  @mairie@cerny.fr

DÉCISION N° 14/2025 – 7.5

Date : 25 juillet 2025

Objet : **CCVE : Aménagement durable du jardin du presbytère**
Demande de subvention

Le jardin du presbytère est situé en cœur de village. Il est envisagé de l'aménager afin d'en faire un espace ouvert à tous, écologique et environnemental, pédagogique et intergénérationnel, s'inscrivant dans le développement durable.

Inspiré du « jardin de curé » (jardin ancestral joignant l'utile à l'agréable et combinant comestible et ornemental), il sera une introduction à la culture potagère, à l'utilisation des plantes médicinales et aromatiques. Il est prévu d'y planter exclusivement des espèces locales et rustiques respectant l'équilibre écologique du territoire, de récupérer les eaux de pluie pour l'arrosage du potager qui y sera créé, de composter les déchets organiques sur place...

Ce sera le lieu idéal de démonstration de pratiques durables telles que le compostage, le paillage, la rotation des cultures, ou la récupération d'eau.

Le jardin du presbytère sera un outil pédagogique vivant, accessible à tous, petits et grands. Les écoles, accueils de loisirs, familles et visiteurs pourront découvrir la richesse du vivant à travers des ateliers de jardinage, d'observation de la faune, ou de reconnaissance des plantes. Ce projet, pensé comme un lieu de rencontre, de repos et de convivialité pour tous les âges, répond aux trois piliers du développement durable : écologique, social et économique.

- Il favorise la résilience du territoire face au changement climatique par une gestion raisonnée des ressources naturelles et une valorisation de la biodiversité.
- Il crée un espace accessible à tous, encourageant l'engagement citoyen et le vivre-ensemble.
- Il prend en compte la réduction des coûts de gestion des déchets organiques, valorise le patrimoine local, offre la possibilité d'ateliers ou événements en lien avec l'alimentation durable et le jardinage.

S'agissant d'un aménagement durable d'un espace naturel, la Communauté de communes du Val d'Essonne est susceptible d'accompagner la commune dans la réalisation de ce projet.

En application de la délibération du Conseil municipal du 28 mai 2020 portant délégation d'attributions au Maire, conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

Le Maire,

SOLLICITE le fonds de concours n° 5 « Projets relatifs au développement durable » auprès de la Communauté de communes du Val d'Essonne, à hauteur de 6 940,00 €, en vue de l'aménagement durable du jardin du presbytère,

FIXE le plan de financement prévisionnel de l'opération de la façon suivante :

DESIGNATION DES PRESTATIONS	DEPENSES HT	TVA	TOTAL DEPENSES TTC	RECETTES
Dépose clôture existante :	2 863,60 €	572,72 €	3 436,32 €	
Préparation du terrain :	5 860,00 €	1 172,00 €	7 032,00 €	
<i>Débroussaillage et extractions souches et lierre</i>	3 100,00 €	620,00 €	3 720,00 €	
<i>Implantation, délimitation, décaissement</i>	2 760,00 €	552,00 €	3 312,00 €	
Aménagement du jardin :	11 107,96 €	2 221,59 €	13 329,55 €	
<i>Réalisation des carrés, plantations et installation du mobilier (main d'œuvre et fournitures)</i>	3 672,18 €	734,44 €	4 406,62 €	
<i>Mobilier de jardin (bancs et bain d'oiseaux)</i>	1 716,60 €	343,32 €	2 059,92 €	
<i>Végétaux</i>	2 250,18 €	225,02 €	2 475,20 €	
<i>Récupérateur d'eau</i>	269,00 €	53,80 €	322,80 €	
<i>Engazonnement, pose de piquets et tuteurs</i>	3 200,00 €	640,00 €	3 840,00 €	
Fonds de concours n° 5 CCVE (35 %)				6 940,00 €
Région : 500 petits patrimoines naturels en IDF (30 %)				5 950,00 €
Participation communale (35 %)				6 941,56 €
TOTAL	19 831,56 €	3 966,31 €	23 797,87 €	19 831,56 €

PRÉCISE que le fonds de concours sollicité n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par la mairie,

S'ENGAGE à afficher sur site, et pendant toute la durée des travaux, le logo de la CCVE et le montant de l'aide apportée, ainsi qu'à faire état de cette aide dans le bulletin municipal,

DIT que la Région sera sollicitée par ailleurs pour prendre part au financement de ce projet d'aménagement durable du jardin du presbytère,

FIXE le calendrier de réalisation comme suit :

Echéancier de réalisation de l'opération :

Date prévisionnelle de commencement	Date prévisionnelle d'achèvement
A la notification de l'attribution du fonds	Avril 2026

Echéancier de réalisation des dépenses :

Date prévisionnelle de règlement de l'acompte	Date prévisionnelle de règlement du solde
-	Avril 2026

S'AUTORISE la signature de tous les actes afférant à cette décision.

Pour extrait conforme,
Marie-Claire CHAMBARET
Maire de Cerny

